

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 juillet 2016

## Communiqué de presse

### Aide au transport de canne 2016

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Martinique rappelle aux producteurs de cannes à sucre qu'ils peuvent déposer leur demande d'aide au transport pour l'année en cours auprès de la SICA CANNE-UNION (dans les locaux du CTCS) jusqu'au 31 Juillet 2016.

Pour bénéficier de cette aide POSEI, les producteurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- disposer d'un numéro « Pacage »,
- avoir rempli obligatoirement une déclaration de surfaces pour l'année 2016,
- et avoir directement supporté les coûts de transport.

Le formulaire de demande d'aide est disponible au bureau n° 321 du Service Agriculture et Forêt de la DAAF située au Jardin Desclieux - BP 642 - 97262 Fort-de-France Cedex, ainsi que sur le site internet de la DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>

### **La date limite de dépôt est fixée au 31 juillet 2016**

Au delà de cette date, les dossiers de demande d'aide devront être déposés directement à la DAAF au bureau n° 321.

Conformément à l'article 20 du règlement (UE) n° 180-2014 de la Commission, le dépôt d'une demande d'aide après la date limite fixée ci-dessus entraîne une réduction de 1 % par jour ouvrable des montants auxquels le bénéficiaire aurait eu droit si la demande d'aide avait été déposée dans le délai imparti. Lorsque le retard est de plus de 25 jours civils, la demande est considérée comme irrecevable. Ceci signifie que toute demande d'aide au transport de la canne reçue après le 25 Août 2016 sera déclarée inéligible par la DAAF.

Correspondant DAAF : Mme PONDEZI 0596-71-20-23 [marie-ange.pondezi@agriculture.gouv.fr](mailto:marie-ange.pondezi@agriculture.gouv.fr)

#### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)